

COMMUNE DE FORCIOLO (Corse du Sud)
SELARL Stéphanie DESVOGES et Charles LEFÈVRE
Notaires associés
29 GRANDE RUE
95290 L'ISLE ADAM
Tél : 01.34.69.00.07
Email : etudelisleadam@paris.notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE: 17 mai 2024

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Stéphanie DESVOGES, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription :

Madame Jacqueline Jeanne Catherine Antoinette MÉTON, alors contrôleur financier et actuellement responsable administrative et financier, alors épouse de Monsieur Jean-Paul ANTONIOTTI, et demeurant alors à l'ISLE ADAM (95290), 104 avenue des Bonshommes et actuellement à NOINTEL (95590) 15 rue des Bohemies, Née à ARGENTEUIL (95100) le 25 juillet 1970. Mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de AJACCIO (Corse), le 26 juin 1993. Observation étant ici faite que Madame Jacqueline METON est depuis divorcée de Monsieur Jean-Paul ANTONIOTTI suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PONTOISE (95300) le 14 octobre 2013, et non remariée. Ayant conclu avec Monsieur David Frédéric Gislain RAVELEAU un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 25 mai 2019, enregistré à la mairie de NOINTEL (Val d'Oise), le 5 juin 2019. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

DESIGNATION DES BIENS :

A FORCIOLO (CORSE-DU-SUD) 20190 Lieudit "Forciolo".

Diverses parcelles de terre

Figurant ainsi au cadastre :

- Section C, numéro 248, lieudit Forciolo, pour une contenance de un are quatre-vingt-seize centiares (00ha 01a 96ca).
- Section C, numéro 251, lieudit Forciolo, pour une contenance de dix centiares (00ha 00a 10ca).
- Section C, numéro 284, lieudit Forciolo, pour une contenance de un are quarante-six centiares (00ha 01a 46ca).
- Section C, numéro 288, lieudit Forciolo, pour une contenance de un are un centiare (00ha 01a 01ca).
- Section C, numéro 291, lieudit Forciolo, pour une contenance de un are vingt-huit centiares (00ha 01a 28ca).
- Section C, numéro 292, lieudit Forciolo, pour une contenance de quarante-huit centiares (00ha 00a 48ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Stéphanie DESVOGES

